

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00158

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL DES 7
COLLINES 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210505-02021001580

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL DES 7 COLLINES 2021

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs de dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2021, suite à un appel à projets, neuf festivals ont fait acte de candidature. Le festival des « 7 collines », a été retenu afin d'être auditionné par un jury commun entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, présidé par l'adjoint au Maire et Vice-Président en charge de la Culture, en présence de la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président.

Ce festival avec une dominante autour du cirque et de la performance, doit se tenir du 23 juin au 7 juillet. Il se déroulera sur Saint-Etienne, mais aussi dans des communes de la Métropole : Sorbiers, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, La Valla en Gier, Dargoire, La Ricamarie, Firminy, Roche-la-Molière et Andrézieux-Bouthéon. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches reconnues dans le milieu du cirque. Le budget 2021 du festival s'élève à 480 000 €.

Cette manifestation, en 2020, a dû être annulée à cause de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Pour l'année 2021, le festival prévoit une baisse de sa fréquentation due aux contraintes sanitaires et de sécurité qu'il devra mettre en place pour chaque spectacle.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 36 000 € est proposée au titre de l'année 2021 soit 7.5 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de nouveau report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival des 7 collines à hauteur de 36 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'association « Les films de l'Imparfait » et Saint-Etienne Métropole ;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU